

Textes de référence :

- Décret n° 2001-792 du 31 août 2001 [\[pdf\]](#) portant règlement général du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport délivré par le Ministère de la jeunesse et des sports.
- Arrêté du 18 avril 2002 [\[pdf\]](#) portant organisation du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport délivré par le Ministère de la jeunesse et des sports.
- Arrêté du 9 juillet 2002 [\[pdf\]](#) modifié par l'arrêté du 18 août 2003 portant création de la spécialité activités nautiques du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Annexes de l'arrêté du 9 juillet 2002 [\[pdf\]](#) modifié par l'arrêté du 18 août 2003.

Qu'est ce que le BP JEPS ?

Créé en 2001, le BP JEPS est un diplôme d'animateur sportif de niveau 4.

Ce diplôme atteste des compétences de son titulaire à exercer les missions nécessaires au bon fonctionnement d'une structure nautique :

- Animer et encadrer tout type de public ;
- Perfectionner tout type de public jusqu'à un premier niveau de compétition ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation en aviron ;
- Communiquer sur et dans sa structure ;
- Participer à l'organisation et à la gestion de son activité ;
- Participer à l'entretien et à la maintenance des matériels.

Rappel

Le stagiaire préparant le BP valide, à l'issue de quelques semaines de formation, des « exigences préalables à la mise en situation pédagogique ». Il se voit alors délivré par la DRJSCS dont dépend l'organisme de formation un livret de formation lui permettant d'exercer contre rémunération, avec les mêmes prérogatives que celles données par le diplôme, pendant toute la période de formation.

Il exerce sous l'autorité d'un tuteur.

Le livret de formation est valable 3 ans.

Les différentes mentions du BP JEPS

Le BP JEPS des activités nautiques comprend des mentions monovalentes et plurivalentes.

Les mentions monovalentes

Le candidat est spécialiste d'une activité, il prépare alors un **BP monovalent** et choisit une mention dans la liste suivante :

- Aviron ;
- Canoë-kayak ;
- Char à voile ;
- Glisses aérotractées ;
- Motonautisme ;
- Ski nautique ;
- Voile.

Les mentions plurivalentes

Le candidat a un profil plus généraliste, il prépare alors un **BP plurivalent** et choisit au moins **deux mentions**, dans des groupes différents, dans la liste suivante :

- Groupe A :

- Aviron de mer ;
- Aviron d'initiation et de découverte ;
- Groupe B :
 - Canoë-kayak « eau calme, mer et vagues » ;
 - Canoë-kayak « eau calme et rivière d'eau vive » ;
- Groupe C :
 - Char à voile d'initiation et de découverte ;
- Groupe D :
 - Croisière côtière ;
 - Multicoques et dériveurs ;
 - Planche à voile ;
- Groupe E :
 - Ski nautique d'initiation et de découverte ;
- Groupe F :
 - Jet (véhicule nautique à moteur) ;
 - Bateau à moteur d'initiation et de découverte ;
 - Engins tractés ;
- Groupe G :
 - Parachutisme ascensionnel nautique.

Quelques projets de formation

En fonction de votre projet professionnel et de l'employabilité du secteur, vous pouvez vous reconnaître dans les exemples suivants :

- Cas n°1 :
 - Vous souhaitez travailler dans un club d'aviron ;
 - Vous passez un BP monovalent aviron ;
- Cas n°2 :
 - Vous souhaitez travailler dans une base nautique sur un plan d'eau intérieur ;
 - Vous passez un BP plurivalent aviron d'initiation et de découverte et planche à voile (par exemple) ;
- Cas n°3 :
 - Vous souhaitez travailler dans une base nautique sur le littoral ;
 - Vous passez un BP plurivalent aviron de mer et char à voile d'initiation et de découverte (par exemple).

Les personnes titulaires d'un BP des activités nautiques peuvent à tout moment suivre une formation pour obtenir d'autres mentions.

Les personnes titulaires d'un **BEES 1 aviron** obtiennent de droit le BP mention monovalente aviron si elles en font la demande auprès de la DRJSCS de leur lieu de domicile.

Attention : Pour être admis en formation, vous devez être en possession des pré-requis spécifiques à la mention choisie (pour les connaître, reportez vous à l'annexe de l'arrêté du 9 juillet 2002 [\[pdf\]](#)).

Pré-requis à une formation de BP JEPS

Le BPJEPS se prépare dans un centre de formation professionnelle agréé et habilité par une DRJSCS.

Les pré-requis nécessaires à l'entrée en formation :

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités nautiques datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation ;
- Une attestation de formation aux premiers secours ;
- Une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du BEESAN.
- Une attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat dans la ou les mentions choisies. Pour les mentions monovalentes et plurivalentes aviron, le candidat doit être titulaire du brevet d'aviron d'argent attesté par un éducateur fédéral.

La formation du BP JEPS

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et le club où le stagiaire travaille sous l'autorité d'un tuteur.

La durée de la formation en centre est de 600 heures minimum réparties sur 18 mois environ.

Le diplôme est constitué de 10 UC qui doivent toutes être validées pour l'obtention du diplôme.

Des allègements de formation, consécutifs à une procédure de positionnement du stagiaire en début de formation, permettent de le dispenser de tout ou partie de la formation mais pas des évaluations.

Le diplôme peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

Des équivalences sont prévues par les textes réglementaires :

- Les UC 1, 2, 3 et 4 sont communes à l'ensemble des BP et restent acquises si le candidat passe un autre BP ;
- Les UC 5 et 7 sont communes à l'ensemble des BP nautiques et restent acquises si le candidat passe une nouvelle mention, monovalente ou plurivalente ;
- Les titulaires du tronc commun du **BEES 1er degré** obtiennent de droit les UC 1, 2 et 3 ;
- Tout titulaire du **BEES 1er degré** d'une discipline nautique obtient de droit la validation des UC 1 à 10 de la mention monovalente correspondante.

Le diplôme du BP JEPS

Il est délivré au candidat qui justifie de la possession des 10 UC. Les UC obtenues restent valables 5 ans.

- UC 1** Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
- UC 2** Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.
- UC 3** Être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation.
- UC 4** Être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de son activité.
- UC 5** Être capable de préparer une action d'animation dans le cadre d'activités nautiques.
- UC 6** Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation de la mention choisie.
- UC 7** Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'activités nautiques.
- UC 8** Être capable de conduire une action éducative à partir de la mention choisie.
- UC 9** Être capable de maîtriser les outils ou techniques des supports de la mention choisie.
- UC 10** Elle vise une adaptation de la formation au secteur professionnel et à l'emploi.

Le diplôme est délivré par :

- La voie des unités capitalisables (UC) ;
- Équivalence ;
- [Validation des acquis de l'expérience \(VAE\)](#).

Ces modalités peuvent être cumulées.

Suivre une formation préparatoire au BP nautique monovalent aviron

Où s'inscrire ?

Les inscriptions sont à faire auprès du CREPS de Vichy
Route de Charmeil – BP 13 – 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER
Tél. 04 70 59 85 60 – Fax 04 70 32 62 07
cr003@jeunesse-sports.gouv.fr
www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr

Trouver des informations

[Calendrier annuel des formations](#)

Pour avoir plus d'informations

<http://www.sports.gouv.fr/>